

## Cummul stage conventionné non remunéré et cdd temps partiel

Par kente12, le 27/08/2015 à 23:42

Bonjour,

Je dois rentrer en formation CAP Coiffure par alternance. Etant adulte, mes périodes de stages ne seront pas rémunérés.

Mon planning est fait ainsi:

- 1 semaine (35h) de stage par mois,
- 3 Semaines de 2 jours de formation par mois.

Mon maitre de stage me propose un contrat à temps partiel de 20h/semaines.

Je voudrais donc savoir si la loi l'autorise et si l'un de vous s'est déjà trouvé dans cette situation.

Aidez moi svp.

Merci d'avance pour vos réponses.